

Rapport ministériel sur le rendement

Commissariat à la magistrature
fédérale Canada

2015-2016

L'honorable Jody Wilson-Raybould, c.p., c.r., députée
Ministre de la Justice et procureure générale du Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada,
représentée par le Commissariat à la magistrature fédérale (CMF) Canada, 2015

No de cat. J41-1F-PDF

ISSN 2368-0946

Ce document est disponible sur le site Web du CMF : <http://www.cmf-fja.gc.ca/>

Table des matières

Message du sous-commissaire	1
Les résultats en bref.....	3
Section I : Survol de l'organisation.....	5
Profil de l'organisation.....	5
Contexte organisationnel.....	6
Priorités organisationnelles	9
Section II : Vue d'ensemble des dépenses.....	15
Dépenses réelles	15
Tendances relatives aux dépenses du ministère	16
Dépenses par crédit voté.....	17
Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental	17
États financiers et faits saillants des états financiers	18
Section III : Analyse des programmes et des Services internes.....	21
Programmes.....	21
Services internes.....	27
Section IV: Renseignements supplémentaires.....	29
Renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur.....	29
Tableaux de renseignements supplémentaires.....	29
Dépenses fiscales fédérales	29
Coordonnées de l'organisation	29
Annexe : Définitions	31
Notes de fin de document	35

Message du sous-commissaire

Je suis heureux de présenter le Rapport ministériel sur le rendement du Commissariat à la magistrature fédérale Canada pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2016.

Le Commissariat à la magistrature fédérale Canada a été créé en 1978 en vertu de la *Loi sur les juges* afin de fournir un soutien et des services à la magistrature fédérale et de promouvoir l'indépendance judiciaire. Une magistrature indépendante et efficace est essentielle, et nous nous faisons un honneur d'être à l'écoute des besoins de notre clientèle.

Au cours du dernier exercice financier, le Commissariat a continué de fournir des services de qualité supérieure à plus de 1 125 juges de nominations fédérale et à près de 965 pensionnés et survivants, dans divers domaines tels que les services financiers, la rémunération et les avantages sociaux, la formation linguistique, la gestion de l'information et de la technologie, et les initiatives de coopération internationale.

Nous avons également continué à servir le ministre de la Justice et les candidats aux postes de juges dans la gestion du processus des comités consultatifs à la magistrature.

Enfin, je désire souligner le professionnalisme et l'engagement du personnel de notre bureau dans son soutien de la magistrature Canadienne. Nous visons continuellement à améliorer nos pratiques afin d'être plus efficaces et nous demeurons prêts à relever de nouveaux défis.

Marc A. Giroux
Sous-commissaire

Les résultats en bref

Quelles dépenses ont été faites?

Les dépenses réelles du Commissariat en 2015-2016 s'élevaient à 543 426 832 \$.

Qui était concerné?

Le nombre réel d'équivalents temps plein (ETP) au Commissariat en 2015-2016 était de 63.

Résultats – Faits saillants

- ✓ Mise en œuvre d'un Système de gestion de contenu électronique (GCDOCS)

- ✓ Appui à la Commission d'examen de la rémunération des juges dont les membres se réunissent tous les quatre ans (Commission quadriennale)

- ✓ Appui au processus de nomination des juges pour la nomination de 49 juges

- ✓ Appui aux membres de la magistrature canadienne pour que ceux-ci respectent leurs obligations dans le cadre de projets de réforme judiciaires pluriannuels en Ukraine et en Jamaïque

Section I : Survol de l'organisation

Profil de l'organisation

Ministre : L'honorable Jody Wilson-Raybould, c.p., c.r., députée

Administrateur général : Marc A. Giroux, sous-commissaire

Portefeuille ministériel : Ministre de la Justice et procureure générale du Canada

Loi habilitante : *Loi sur les juges*ⁱ (L.R.C., 1985, c. J-1)

Année d'incorporation ou de création : 1978

Autre :

Des renseignements sur le Conseil canadien de la magistrature, son mandat et ses programmes se trouvent sur son site Web : <http://www.ccm-cjc.gc.ca>.

Contexte organisationnel

Raison d'être

Le Commissariat à la magistrature fédérale (CMF) est chargé de fournir des services à la magistrature canadienne et de promouvoir l'indépendance judiciaire. Le ministre de la Justice est responsable de cette organisation.

Responsabilités

L'article 73 de la *Loi sur les juges* prévoit la création du poste de [commissaire à la magistrature fédérale](#). L'article 74 énonce les attributions du commissaire.

Le commissaire :

- applique la Partie I de la *Loi sur les juges*, y compris le versement de traitements, d'indemnités et de pensions aux juges de la [Cour d'appel fédérale](#), de la [Cour fédérale](#) et de la [Cour canadienne de l'impôt](#), ainsi qu'aux juges de nomination fédérale des cours supérieures provinciales et territoriales;
- établit le budget du [Conseil canadien de la magistrature](#) et lui fournit des services d'administration et de soutien;
- Accomplit les missions que le ministre de la Justice lui confie, dans le cadre de sa compétence, pour la bonne administration de la justice au Canada, y compris le fonctionnement du Secrétariat des nominations à la magistrature, le soutien du processus de nomination des juges de la Cour suprême du Canada, la publication du Recueil des décisions des Cours fédérales, la formation linguistique des juges, la coordination des activités des juges en matière de coopération internationale, ainsi que la fourniture d'un soutien à la Commission d'examen de la rémunération des juges.

Résultats stratégiques et architecture d'alignement des programmes

Résultat stratégique : Une magistrature fédérale indépendante et efficace

- 1.1 **Programme :** Paiements en application de la *Loi sur les juges*
- 1.2 **Programme :** Conseil canadien de la magistrature
- 1.3 **Programme :** Commissariat à la magistrature fédérale Canada
 - 1.3.1 **Sous-programme :** Services aux juges
 - 1.3.2 **Sous-programme :** Formation linguistique des juges
 - 1.3.3 **Sous-programme :** *Recueil des décisions des Cours fédérales*
 - 1.3.4 **Sous-programme :** Secrétariat des nominations à la magistrature
 - 1.3.5 **Sous-programme :** Commission d'examen de la rémunération des juges

Services internes

Environnement opérationnel et analyse des risques

Le gouvernement a pris des initiatives visant à moderniser la paye, à regrouper les services de paye et à moderniser les pensions. Dans le cadre de ces initiatives, une proposition est à l'étude pour que le CMF transfère l'administration des traitements et des pensions des juges à des organismes de services communs. L'étude d'une telle proposition doit tenir compte du mandat et de la mission fondamentale du CMF, qui consiste à protéger l'indépendance de la magistrature fédérale, afin de maintenir la confiance des Canadiens dans notre système judiciaire. Par conséquent, le CMF est en voie d'adopter un éventail de mesures afin d'assurer le renouvellement des systèmes existants et l'alignement sur les processus et les systèmes de portée gouvernementale, tant à l'égard des services aux juges que des contrôles pour assurer l'application prudente des politiques et des règles régissant le paiement des traitements, des indemnités, des avantages sociaux et des pensions des juges.

La technologie et la disponibilité des services et de l'information en ligne auront de plus en plus d'incidence sur les attentes des juges et des clients du CMF en matière de services. Cette situation exercera une pression croissante sur la manière dont les services sont offerts par le CMF, avec un accent mis davantage sur la technologie et les fonctions Web libre-service. La transition du gouvernement vers une plus grande uniformisation des processus opérationnels organisationnels et des modèles de services partagés poussera également le CMF à mettre à jour ses processus et ses systèmes pour que ceux-ci soient alignés sur les technologies et les outils de l'ensemble du gouvernement. Par le fait même, le CMF doit continuer à protéger l'indépendance de la magistrature fédérale, laquelle est nécessaire pour maintenir la confiance des Canadiens dans notre système judiciaire.

Principaux risques

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien avec les programmes de l'organisation
Maintien d'un niveau élevé de soutien et de services aux juges, de manière à protéger et à promouvoir l'indépendance judiciaire, dans le contexte de la centralisation des services communs et des services partagés à l'échelle du gouvernement.	En vertu de la <i>Loi sur les juges</i> , le Commissariat à la magistrature fédérale administre un régime de traitements, d'indemnités et de pensions particulier aux juges de nomination fédérale. Dans le cadre de l'initiative en cours à l'échelle du gouvernement pour centraliser les services communs et les services partagés, on envisage de transférer à un organisme de services communs une partie de l'administration des services essentiels fournis par le CMF. Des discussions sont en cours avec les organismes centraux pour expliquer le mandat du CMF et les conséquences que cette initiative pourrait avoir sur l'indépendance judiciaire et les niveaux de service aux juges.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une magistrature fédérale indépendante et efficace ▪ Paiements en application de la <i>Loi sur les juges</i>
Erreurs (p. ex. paiements, listes de postes vacants, approvisionnements).	L'administration du régime particulier prévu par la <i>Loi sur les juges</i> pose des défis, notamment en ce qui a trait à l'interprétation correcte de la loi et au maintien de méthodes uniformes et précises face à un volume élevé de transactions. Les stratégies actuelles de minimisation des risques consistent à faire une vérification complète, à utiliser la technologie pour la gestion des paiements, à former le personnel et à faire un examen régulier des contrôles internes.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une magistrature fédérale indépendante et efficace ▪ Paiements en application de la <i>Loi sur les juges</i> ▪ Services internes
Fin du soutien aux systèmes existants actuellement utilisés jusqu'à ce qu'une solution à long terme soit développée.	Une fois que la modernisation des systèmes de paye et de pension sera terminée à l'échelle du gouvernement, Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) ne sera plus en mesure de soutenir le système de pension des juges. SPAC a affecté des fonds pour couvrir les coûts de développement d'un nouveau système et il va continuer de soutenir le CMF jusqu'à ce qu'une nouvelle solution soit mise en place.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une magistrature fédérale indépendante et efficace ▪ Paiements en application de la <i>Loi sur les juges</i>

<p>Sécurité et protection des renseignements personnels et des renseignements opérationnels.</p>	<p>Assurer la sécurité et la protection des renseignements personnels des juges constitue un risque majeur étant donné les cybermenaces pesant contre la sécurité des TI. Les mesures d'atténuation comprennent l'évaluation de la menace et des risques en matière de sécurité, l'élaboration et la mise en œuvre de recommandations visant à améliorer la sécurité des TI, l'élaboration d'un cadre de sécurité des TI, la préparation de plans de continuité des activités, l'élaboration et la mise en application de politiques de GI, et le fait de diriger le volume du trafic Internet et du courriel au moyen du Réseau de la Voie de communication protégée fourni par SPAC.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Magistrature fédérale ▪ Service aux juges
--	--	--

Priorités organisationnelles

Cadre de contrôle

Description

Mettre en place et maintenir des processus, des mécanismes de contrôles et des pratiques pour assurer une application uniforme et adéquate des politiques et des activités d'administration financière.

Type de priorité¹

Priorité nouvelle.

1. Les différents types de priorités sont les suivants : priorité déjà établie – établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé dans le rapport; priorité permanente – établie au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; priorité nouvelle – établie au cours de l'exercice visé dans le rapport sur les plans et les priorités ou le rapport ministériel sur le rendement.

Principales initiatives contribuant aux priorités

Initiatives prévues	Date de début	Date de fin	État	Lien avec les programmes de l'organisation
<ul style="list-style-type: none"> Améliorer le processus de contrôle financier et les mécanismes de suivi existants. 	Avril 2015	Juin 2017	En cours	Programme 1.3 : Commissariat à la magistrature fédérale Canada
<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre la Politique sur le contrôle interne. 	Avril 2015	Juin 2017	En cours	Programme 1.3 : Commissariat à la magistrature fédérale Canada
<ul style="list-style-type: none"> Établir un programme de surveillance pour les paiements. 	Avril 2015	Juin 2017	En cours	Programme 1.3 : Commissariat à la magistrature fédérale Canada
<ul style="list-style-type: none"> Surveiller le respect des normes de service. 	Avril 2015	Juin 2017	En cours	Programme 1.3 : Commissariat à la magistrature fédérale Canada

Progrès réalisés pour atteindre la priorité

En 2015-2016, le CMF a mis en place bon nombre de changements visant à améliorer le niveau et la qualité des services fournis et à assurer un alignement avec les politiques et les lignes directrices du Conseil du Trésor du Canada. Parmi ces changements figuraient la mise à jour des politiques et des procédures internes qui portent sur les voyages et l'accueil, l'utilisation des cartes d'achat du gouvernement du Canada et les cartes de voyage ainsi que les listes de vérification pour aider tous les membres du personnel à jouer leur rôle et à assumer leurs responsabilités dans le domaine de la gestion financière et de la rigueur administrative. De la formation a été donnée au personnel, au fur et à mesure de l'adoption de ces changements. Cette initiative encourage une administration prudente des fonds publics. Nous continuons à effectuer toutes les vérifications de paiements et à surveiller le délai d'exécution fixé pour le traitement des paiements et nous prenons des mesures au besoin pour le maintenir.

Planification de la relève et gestion des ressources humaines

Description

Effectuer un transfert des connaissances pour les postes clés au sein de l'organisation lorsque des départs sont prévus au cours des 2-3 prochaines années.

Type de priorité

Priorité déjà établie.

Principales initiatives contribuant aux priorités

Initiatives prévues	Date de début	Date de fin	État	Lien avec les programmes de l'organisation
<ul style="list-style-type: none"> Déterminer les postes clés. 	Avril 2015	Mars 2017	En cours	Programme 1.3 : Commissariat à la magistrature fédérale Canada
<ul style="list-style-type: none"> Concevoir une structure qui facilite la planification de la relève et le perfectionnement du personnel ainsi que la prestation continue de services. 	Avril 2015	Mars 2017	En cours	Programme 1.3 : Commissariat à la magistrature fédérale Canada
<ul style="list-style-type: none"> Consigner dans un document les processus et procédures liés aux activités de ces postes. 	Avril 2015	Mars 2017	En cours	Programme 1.3 : Commissariat à la magistrature fédérale Canada
<ul style="list-style-type: none"> Élaborer une stratégie en matière de dotation pour chaque poste. 	Avril 2015	Mars 2017	En cours	Programme 1.3 : Commissariat à la magistrature fédérale Canada
<ul style="list-style-type: none"> Préparer un programme de perfectionnement /d'apprentissage pour que les nouveaux employés puissent acquérir les habiletés et les connaissances des titulaires actuels. 	Avril 2015	Mars 2017	En cours	Programme 1.3 : Commissariat à la magistrature fédérale Canada
<ul style="list-style-type: none"> Offrir du mentorat et de l'encadrement à long terme. 	Avril 2015	Mars 2017	En cours	Programme 1.3 : Commissariat à la magistrature fédérale Canada

Progrès réalisés pour atteindre la priorité

Étant donné sa petite taille, le CMF a un petit groupe de gestionnaires experts et de membres clés du personnel. Le départ ou le départ à la retraite des cadres supérieurs et des membres clés du personnel peut générer un risque majeur pour l'organisation étant donné les connaissances spécialisées requises pour offrir les services et les programmes du CMF.

Le CMF a déterminé les principaux postes à risque. Le CMF a continué de consigner dans un document les processus et procédures liés aux activités de ces postes. La prochaine étape consiste à passer en revue les compétences requises pour chaque poste, à élaborer des stratégies en matière de dotation/recrutement pour chaque poste, et à préparer des programmes de perfectionnement/d'apprentissage pour que les nouveaux employés puissent acquérir les habiletés et les connaissances des titulaires actuels.

Gestion de l'information

Description

La gestion, la conservation et la repérabilité de l'information du CMF utilisée pour appuyer la prestation de services à la magistrature canadienne.

Type de priorité

Priorité déjà établie.

Principales initiatives contribuant aux priorités

Initiatives prévues	Date de début	Date de fin	État	Lien avec les programmes de l'organisation
<ul style="list-style-type: none"> Terminer la mise en œuvre d'un outil de gestion du contenu électronique qui appuie la structure des dossiers mise à jour, les périodes de conservation et les exigences en matière de sécurité pour toutes les ressources documentaires à valeur opérationnelle. 	Janvier 2015	Juin 2016	Terminé	Programme 1.3 : Bureau du commissaire à la magistrature fédérale
<ul style="list-style-type: none"> Créer un Cadre de gestion de l'information. 	Janvier 2016	Juin 2016	Terminé	Programme 1.3 : Bureau du commissaire à la magistrature fédérale

Progrès réalisés pour atteindre la priorité

Le CMF a mené à bien la consignation des ressources documentaires à valeur opérationnelle, la mise en œuvre d'un système de gestion du contenu électronique et la création d'un Cadre de gestion de l'information qui présente la gouvernance, les politiques et les procédures en matière de GI auxquelles doivent adhérer tous les membres du Bureau. Le CMF se concentre maintenant sur les initiatives d'amélioration continue telles que le nettoyage continu des dossiers physiques et électroniques et la mise hors services des anciens dépôts d'information numériques.

Modernisation des processus et des outils du CMF

Description

La simplification et la modernisation des pratiques opérationnelles du CMF, des processus et des technologies dans le cadre d'un plan de modernisation global qui se déroulera sur un horizon de trois ans et plus.

Type de priorité

Priorité nouvelle.

Principales initiatives contribuant aux priorités

Initiatives prévues	Date de début	Date de fin	Statut	Lien avec les programmes de l'organisation
<ul style="list-style-type: none"> Moderniser le système JUDICOM (utilisé par les juges aux fins de la collaboration et de la communication sécurisée) et les applications Web internes qui appuient les services et les programmes organisationnels du CMF. 	Janvier 2016	Mars 2017	En cours	Sous-programme 1.3.1 : Services aux juges
<ul style="list-style-type: none"> Continuer de simplifier le processus de publication et de réaliser des gains d'efficience. 	Avril 2014	Mars 2017	En cours	Sous-programme 1.3.1 : Services aux juges

Progrès réalisés pour atteindre la priorité

Le CMF a mis en place une solution Web moderne afin de remplacer l'ancien système Judicom et s'efforce actuellement d'intégrer les utilisateurs. La création d'une nouvelle application Web visant à remplacer le système interne qui appuie actuellement les services et les programmes organisationnels du CMF va bon train.

La section du Recueil des décisions des Cours fédérales a continué d'améliorer ses délais de publication, permettant ainsi un accès opportun aux décisions publiées dans le Recueil officiel. En effet, comparativement à l'exercice 2014–2015, le délai de publication moyen des versions papier du Recueil a diminué de près de 35 %, et le délai relatif à la publication de nouvelles décisions sur le site Web a chuté de près de 50 %. Des progrès ont aussi été réalisés cette année grâce à la création de nouvelles macros destinées à automatiser la préparation des tableaux apparaissant dans le Recueil. Au cours des prochaines années, la mise en œuvre du système de gestion des documents électroniques (GC DOCS) contribuera à simplifier le processus de publication, notamment en facilitant le contrôle des versions et l'échange de documents. Également, on utilisera davantage les hyperliens vers les décisions qui sont fournis dans la version en ligne du Recueil. Les problèmes liés à la mise en page des anciennes décisions publiées en ligne seront réglés. Et la section commencera à publier elle-même ses décisions sur le Web, ce qui lui permettra d'améliorer continuellement la publication en ligne en apportant des changements au besoin.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les priorités organisationnelles, veuillez consulter la [Lettre de mandat de la ministre](#).ⁱⁱ

Section II : Vue d'ensemble des dépenses

Dépenses réelles

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Autorisations totales pouvant être utilisées 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016	Écart (réelles moins prévues)
524 851 120 \$	524 851 120 \$	546 403 730 \$	543 426 832 \$	18 575 712 \$

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2015-2016	Réel 2015-2016	Écart (réel moins prévu) 2015-2016
66	63	(3)

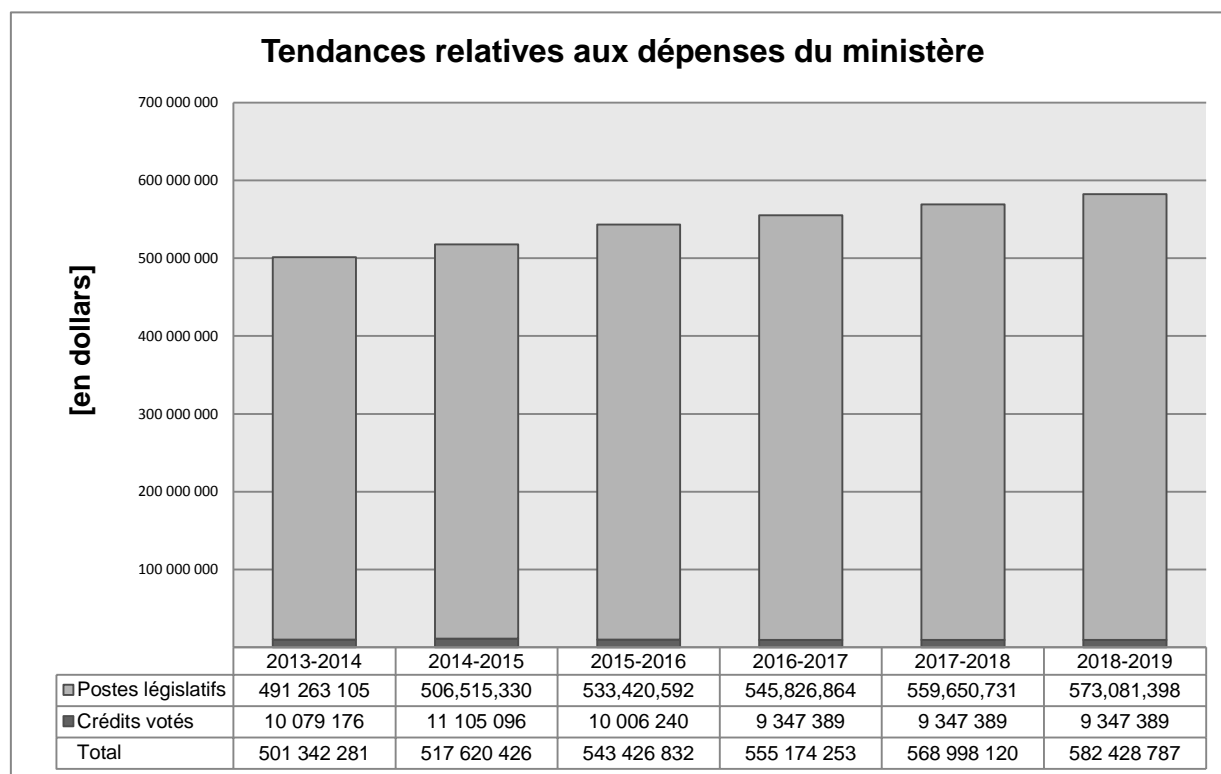
Sommaire du rendement budgétaire

Sommaire du rendement budgétaire pour les programmes et les Services internes (en dollars)

Programmes et Services internes	Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Autorisations totales pouvant être utilisées 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014
Paiements en application de la <i>Loi sur les juges</i>	514 430 443	514 430 443	544 838 708	558 662 575	532 643 045	532 643 045	505 689 613	490 350 437
Conseil canadien de la magistrature	1 699 615	1 699 615	1 706 144	1 706 144	3 775 296	2 488 907	3 073 719	1 681 809
Commissariat à la magistrature fédérale Canada	7 994 262	7 994 262	7 902 601	7 902 601	9 258 589	7 576 944	8 130 290	8 455 757
Services internes	726 800	726 800	726 800	726 800	726 800	717 936	726 804	854 278
Total	524 851 120	524 851 120	555 174 253	568 998 120	546 403 730	543 426 832	517 620 426	501 342 281

Les dépenses réelles de l'organisation montrent une augmentation continue par rapport aux périodes de déclaration en raison de ce qui suit : l'accroissement du financement accordé au Conseil canadien de la magistrature pour les coûts des enquêtes menées en vertu de la *Loi sur les juges*; la hausse annuelle des traitements des juges selon l'Indice de la rémunération pour l'ensemble des activités économiques, comme le prévoit la *Loi sur les juges*; et une augmentation du nombre de nouveaux juges et du nombre de pensionnés qui reçoivent des prestations en vertu de la *Loi sur les juges*.

Tendances relatives aux dépenses du ministère



L'écart de 18,6 millions de dollars entre le total des dépenses prévues et les dépenses réelles est essentiellement attribuable à une hausse globale de 18,2 millions de dollars des dépenses législatives au titre des salaires des juges ainsi qu'à l'augmentation du nombre de nominations à la magistrature et de pensionnés. Un montant de 0,4 million de dollars additionnel représente une hausse du budget de fonctionnement du CMF au titre des obligations prévues par la loi.

Dépenses par crédit voté

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des dépenses votées et législatives du CMF, veuillez consulter les [Comptes publics du Canada 2016](#).ⁱⁱⁱ

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental

Harmonisation des dépenses réelles pour 2015-2016 avec le [cadre pangouvernemental](#)^{iv} (en dollars)

Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses réelles 2015-2016
Paiements en application de la <i>Loi sur les juges</i>	Affaires sociales	Un Canada sécuritaire et sécurisé	532 643 045
Conseil canadien de la magistrature	Affaires sociales	Un Canada sécuritaire et sécurisé	2 488 907
Commissariat à la magistrature fédérale Canada	Affaires sociales	Un Canada sécuritaire et sécurisé	7 576 944

Total des dépenses par secteur de dépenses (en dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues	Total des dépenses réelles
Affaires économiques	0	0
Affaires sociales	524 124 320	542 708 896
Affaires internationales	0	0
Affaires gouvernementales	0	0

États financiers et faits saillants des états financiers

États financiers

Faits saillants des états financiers

État condensé des opérations (non audité)

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016 (en dollars)

Information financière	Résultats prévus 2015-2016	Réels 2015-2016	Réels 2014-2015	Écart (réels 2015-2016 moins prévus 2015-2016)	Écart (réels 2015-2016 moins réels 2014-2015)
Total des charges	527 052 000	545 177 362	519 145 636	18 125 362	26 031 726
Total des revenus	14 575 000	15 006 147	14 343 718	431 147	662 429
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	512 477 000	530 171 215	504 801 918	17 694 215	25 369 297

Le coût de fonctionnement net de l'organisation montre une hausse de 25,4 millions de dollars par rapport à l'exercice financier précédent. Cette hausse est le résultat d'une disposition de la *Loi sur les juges* qui permet la hausse annuelle des traitements des juges selon l'Indice de la rémunération pour l'ensemble des activités économiques et une augmentation du nombre de pensionnés qui reçoivent des prestations en vertu de la *Loi sur les juges*.

État condensé de la situation financière (non audité)

Au 31 mars 2016 (en dollars)

Information financière	2015-2016	2014-2015	Écart (2015-2016 moins 2014-2015)
Total des passifs nets	(216 722 633)	(208 258 964)	(8 463 669)
Total des actifs financiers nets	576 387	238 027	338 360
Dette nette du ministère	(216 146 246)	(208 020 937)	(8 125 309)
Total des actifs non financiers	194 325	482 084	(287 759)
Situation financière nette du ministère	(215 951 921)	(207 538 853)	(8 413 068)

Le passif net pour 2015-2016 comprend principalement 3,2 millions de dollars de charges à payer et 213 millions de dollars pour le Compte de prestations de retraite supplémentaires (CPRS) des juges. Le CPRS est le régime de retraite des juges nommés par le gouvernement fédéral qui verse des rentes entièrement indexées aux juges et à tous les survivants qui satisfont au critère de l'âge minimal et aux exigences en matière de service. Contrairement aux autres régimes de retraite, celui des juges ne prévoit pas de taux d'accumulation explicite pour les prestations. Le montant complet des prestations est généralement payable lorsque le membre compte 15 ans de services ouvrant droit à pension et que le total de l'âge du membre et de ses années de services arrive à 80. L'augmentation de 8,5 millions des passifs nets au cours de l'exercice financier est pleinement attribuable à la provision actuarielle associée au CPRS.

Section III : Analyse des programmes et des Services internes

Programmes

Paiements en application de la *Loi sur les juges*

Description

Le paiement de traitements, d'indemnités et de pensions aux juges de nomination fédérale des cours supérieures et des cours d'appel du Canada ainsi qu'à leurs survivants.

Analyse du rendement du programme et leçons retenues

Ce programme englobe l'administration de la rémunération et des pensions pour environ 1 125 juges et 968 pensionnés et leurs survivants. Le nombre de nominations à la magistrature est en hausse constante et le nombre de pensionnés a augmenté en 2015-2016.

Des mesures continuent à être prises pour assurer une application plus uniforme des politiques, des règles et des droits, ce qui contribue à maintenir la confiance du public dans la magistrature. Toutes les demandes de remboursement de dépenses sont vérifiées intégralement, afin d'éviter les erreurs et de veiller à l'interprétation uniforme de la *Loi sur les juges*. Les processus ont été documentés et les contrôles internes ont été vérifiés avec l'aide de spécialistes externes. Les services administratifs à la magistrature ont fait l'objet d'un examen détaillé, et les règles de décision ont été documentées pour consultation future.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Autorisations totales pouvant être utilisées 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016	Écart (réelles moins prévues) 2015-2016
514 430 443	514 430 443	532 643 045	532 643 045	18 212 602

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2015-2016	Réel 2015-2016	Écart 2015-2016 (réel moins prévu)
0	0	0

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Paiement exact des traitements, des indemnités et des pensions selon la <i>Loi sur les juges</i> .	% du taux d'erreur dans les paiements aux juges	Moins de 2%	Tous les paiements sont vérifiés pour assurer leur conformité avec la <i>Loi sur les juges</i> .
Tenue de dossiers complets, à jour et vérifiés pour tous les juges et leurs survivants.	% des dossiers qui ne sont pas à jour ou sont incomplets	Moins de 2%	Les dossiers de tous les juges et de leurs survivants sont complets, à jour et vérifiés.

Conseil canadien de la magistrature

Description

L'apport d'un soutien administratif aux divers comités établis par le Conseil canadien de la magistrature, qui est composé de trente-neuf juges en chef et juges en chef adjoints du Canada, ainsi que des juges principaux des cours supérieures du Nunavut, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

Analyse du rendement du programme et leçons retenues

Le secrétariat, qui est composé de 10 employés, offre un soutien au Conseil canadien de la magistrature en conformité avec son mandat, lequel consiste à promouvoir une meilleure administration de la justice au Canada en améliorant l'efficacité, l'uniformité, la responsabilisation et la conduite des juges dans tous les tribunaux du pays. Les présidents des divers comités demeurent très satisfaits du niveau de soutien qu'ils reçoivent.

Au cours de l'année financière, les comités, les sous-comités et les groupes de travail du Conseil se sont réunis régulièrement pour exercer des activités conformes au mandat du Conseil. Par exemple, le Conseil a travaillé avec le ministère de la Justice afin de lancer un examen du processus de sélection et de nomination des juges en vue d'améliorer les pratiques actuelles et de faire en sorte que la confiance du public dans l'administration de la justice soit enracinée dans l'excellence et l'indépendance du système judiciaire tout en demeurant opportun, juste et ouvert. L'exercice qui a débuté en 2015-2016 se poursuivra en 2016-2017.

Le Conseil canadien de la magistrature a aussi entrepris un examen de ses directives en matière de gestion financière dans le but d'en assurer l'harmonisation avec la *Loi sur la gestion des finances publiques* et d'assurer la conformité à la délégation du pouvoir de signature en matière financière du ministre, et pour démontrer davantage qu'il est responsable et transparent.

Dans le but de sensibiliser différents publics (juges, avocats, hauts fonctionnaires, journalistes, membres du public et jeunes) aux principes qui constituent les fondements de l'indépendance judiciaire, le Conseil a élaboré des trousseaux d'information qui ont été remis aux membres du Conseil et qui sont disponibles sur le site Web du CCM. Elles seront également disponibles par l'intermédiaire des sites Web des différents tribunaux et distribuées à d'autres partenaires et intervenants clés bientôt.

Le Conseil canadien de la magistrature joue un rôle crucial en veillant à ce que les juges respectent les normes de conduite les plus élevées, ce qui est essentiel pour assurer le respect de la primauté du droit et pour préserver la confiance du public envers l'administration de la justice. En 2015-2016, le CCM a reçu 651 correspondances ayant donné lieu à l'ouverture de 281 dossiers. Il a fermé 286 dossiers en 2015-2016.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Autorisations totales pouvant être utilisées 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016	Écart (réelles moins prévues) 2015-2016
1 699 615	1 699 615	3 775 296	2 488 907	789 292

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2015-2016	Réel 2015-2016	Écart 2015-2016 (réel moins prévu)
10	10	0

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Fonctionnement efficace des comités du Conseil canadien de la magistrature.	% des membres du Conseil sont satisfaits de l'administration et du soutien de leurs comités.	80 % des présidents de comités sont satisfaits du soutien fourni par le secrétariat.	Les présidents des comités ont dit être très satisfaits des services fournis par le secrétariat.

Commissariat à la magistrature fédérale Canada

Description

Le Commissariat à la magistrature fédérale fournit des services aux juges de nomination fédérale, y compris les services de rémunération et de pension, les services financiers, la gestion de l'information et de l'infotechnologie, la formation linguistique, la publication du *Recueil des décisions des Cours fédérales*, les services au ministre de la Justice par l'intermédiaire du Secrétariat des nominations à la magistrature, dont les nominations à la Cour suprême du Canada, ainsi que les programmes internationaux.

Analyse du rendement du programme et leçons retenues

Le CMF a continué de fournir des niveaux élevés de service à la clientèle à l'égard des services essentiels tels que le paiement des salaires, des indemnités et des pensions des juges.

En 2015-2016, le CMF a effectué des tests de l'efficacité de la conception ainsi que des tests de l'efficacité opérationnelle portant sur les processus opérationnels suivants :

- le traitement des demandes de remboursement en application de la *Loi sur les juges*;
- l'administration de la paye;
- les politiques sur les marchés et les stratégies d'approvisionnement;
- la planification et la budgétisation;
- les avances comptables.

La mise en œuvre de mesures correctives en réponse aux résultats des tests de l'efficacité de la conception et des tests de l'efficacité opérationnelle a débuté et se poursuivra en 2016-2017.

Le CMF a également continué la mise en œuvre des mesures de suivi liées à :

- l'administration des salaires en ce qui a trait aux paiements en application de la *Loi sur les juges*;
- l'administration des pensions en ce qui a trait aux paiements en application de la *Loi sur les juges*.

En ce qui concerne le travail réalisé par les juges canadiens en matière de coopération internationale, le CMF a continué à jouer un rôle actif dans plusieurs initiatives. Il a apporté une contribution importante à la mise en œuvre du projet concernant la Formation judiciaire pour une croissance économique en Ukraine, qui est consacré à la promotion et à la création d'un environnement propice aux entreprises au moyen d'un renforcement de la capacité des tribunaux à régler les problèmes liés aux activités commerciales. Les composantes du CMF se sont concentrées sur l'élaboration de procédures de règlement avant procès dirigés par un juge, en établissant un consensus avant procès pour les tribunaux de compétence générale et les tribunaux administratifs. Dans le cadre du projet en Jamaïque appelé Action juridique pour la transformation sociale (AJTS), qui vise à accroître l'efficacité de tous les paliers du système de

justice en Jamaïque, le CMF a été engagé par le ministère de la Justice du Canada pour mettre en œuvre certains aspects relatifs aux pratiques exemplaires dans la gestion des affaires criminelles et dans la gestion du volume de dossier afin de réduire l'arriéré et les retards dans les processus judiciaires et administratifs des tribunaux jamaïcains. En outre, le CMF a conclu une entente administrative avec AMC portant sur un nouveau projet quinquennal de réforme de la justice dont l'objectif est de contribuer de manière importante au renforcement de la démocratie et à la primauté du droit en Ukraine, au moyen d'une stratégie pluriannuelle ciblée dans le cadre de l'appui à la réforme de la justice axée sur le renforcement de la magistrature et des institutions judiciaires de l'Ukraine ainsi que des tribunaux en tant que mécanisme efficace et fiable de promotion de la justice.

En outre, selon un protocole d'entente conclu avec la Cour supérieure de l'Ontario, et en tant que fournisseur de services à d'autres cours, y compris les quatre cours fédérales à Ottawa, le CMF procède à la vérification en ce qui concerne les délégations et les institutions internationales qui souhaitent participer à des réunions et des programmes de visite avec les juges, les tribunaux, les administrateurs et les institutions au Canada. Ainsi, le CMF a organisé des missions au Canada pour des délégations venant d'autres pays, tels que la Mongolie, l'Inde et la Chine. Enfin, le CMF continue à coordonner les activités du comité consultatif sur l'engagement international de la magistrature fédérale, un comité formé de dix juges venant de tout le Canada, établi en 2013. Le comité consultatif sur l'engagement international de la magistrature fédérale a pour mandat d'offrir un canal de communication direct au moyen duquel le système judiciaire canadien peut influencer sur les décisions du gouvernement canadien qui se rapportent au développement international. Le rôle comité consultatif sur l'engagement international de la magistrature fédérale est de conseiller le commissaire à la magistrature fédérale sur l'élaboration et l'application de politiques internationales et sur d'autres aspects du mandat du CMF liés à l'engagement international de la magistrature canadienne.

Le processus des nominations à la magistrature contribue à l'indépendance de la magistrature en assurant l'efficacité et l'équité du processus d'évaluation des candidatures. Le Secrétariat des nominations à la magistrature administre, pour le compte du ministre de la Justice, dix-sept comités consultatifs répartis dans l'ensemble du Canada, qui sont composés d'un total de 133 membres. Au cours de l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2016, les comités consultatifs ont évalué 34 candidatures à la magistrature fédérale.

Le Recueil des décisions des Cours fédérales a été publié en temps opportun et correctement dans les deux langues officielles. Les délais de publication ont été davantage écourtés. Par rapport à l'exercice 2014-2015, le délai moyen de publication de la version imprimée des recueils a diminué de 35 %, et le délai d'affichage de nouvelles décisions sur le site Web a diminué de près de 50 %. Le nombre exigé de fascicules (12) a été publié et très peu d'errata (3) ont été publiés.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Autorisations totales pouvant être utilisées 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016	Écart (réelles moins prévues) 2015-2016
7 994 262	7 994 262	9 258 589	7 576 944	(417 318)

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2015-2016	Réel 2015-2016	Écart 2015-2016 (réel moins prévu)
50,5	47,5	(3)

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les juges de nomination fédérale obtiennent en temps opportun des services de qualité supérieure.	Pourcentage des juges satisfaits à l'égard des services fournis.	90 % des juges sont satisfaits des services fournis.	s.o.

Services internes

Description

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont administrés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes comprennent uniquement les activités et les ressources qui sont destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles qui sont fournies à un programme particulier. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services de communication, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens immobiliers, services de gestion du matériel et services de gestion des acquisitions.

Analyse du rendement du programme et leçons retenues

Le CMF a continué à satisfaire aux attentes des gestionnaires et des employés à l'égard des ressources humaines, de la gestion des finances, des approvisionnements, de l'infotechnologie et des autres services administratifs. Les principales améliorations réalisées en 2015-2016 sont décrites ci-dessous.

Gestion de l'information : Le CMF a terminé la mise en œuvre du plan d'action de la gestion issu de la vérification horizontale de la tenue de dossiers électroniques effectuée par le Bureau du contrôleur général. Le CMF a mis à jour l'architecture d'information, a révisé les structures de fichiers existantes, a relevé toutes les ressources documentaires ayant une valeur opérationnelle, a défini les périodes de conservation et les exigences de sécurité, et a commencé à épurer les fonds de renseignements plus anciens en prévision de l'éventuelle transition à GCDocs.

Mise en application de la politique sur les contrôles internes : En 2015-2016, les processus opérationnels relatifs au traitement des demandes de remboursement des frais de voyage en application de la *Loi sur les juges*, à l'administration de la paye, aux politiques sur les marchés et aux stratégies d'approvisionnement, à la planification et à la budgétisation ainsi qu'aux avances comptables ont été documentés et mis à l'essai. Les contrôles généraux relatifs à l'infotechnologie ont été remis à plus tard.

Planification des ressources humaines. Le principal risque qui se pose au CMF en matière de ressources humaines est la perte d'expertise et de mémoire institutionnelle en raison de la retraite d'employés expérimentés ayant beaucoup d'ancienneté et du manque d'expertise interne et de remplaçants dans des domaines spécialisés. Le CMF a continué de planifier la relève et les ressources humaines à l'échelle de l'organisation pour atténuer ce risque.

Amélioration des systèmes. Le CMF fait partie du groupe de petits ministères et organismes qui sont en voie de remplacer le Système d'information sur les ressources humaines (SIRH) par le logiciel Mes RHGC en septembre 2015.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Autorisations totales pouvant être utilisées 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016	Écart (réelles moins prévues) 2015-2016
726 800	726 800	726 800	717 936	(8 864)

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2015-2016	Réel 2015-2016	Écart 2015-2016 (réel moins prévu)
5,5	5,5	0

Section IV: Renseignements supplémentaires

Renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur

Les renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur sont disponibles dans le [site Web du CMF](#).

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires ci-dessous sont disponibles dans le [site Web du CMF](#).

- ▶ Stratégie ministérielle de développement durable

Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#)^v. Ce rapport donne aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, y compris les descriptions, les objectifs, les renseignements historiques et les renvois aux programmes des dépenses fédéraux connexes. Les mesures fiscales présentées dans ladite publication relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

Coordonnées de l'organisation

Commissariat à la magistrature fédérale Canada
99, rue Metcalfe, 8^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 1E3

Téléphone : 613-995-5140
Télécopieur : 613-995-5615

Site Web : <http://www.cmf-fja.gc.ca>

Annexe : Définitions

architecture d’alignement des programmes (*Program Alignment Architecture*): Répertoire structuré de tous les programmes d’un ministère ou organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

cadre pangouvernemental (*whole-of-government framework*) : Schéma représentant la contribution financière des organisations fédérales qui dépendent de crédits parlementaires en harmonisant leurs programmes avec un ensemble de 16 secteurs de résultat pangouvernementaux de haut niveau regroupés sous 4 secteurs de dépenses.

cible (*target*) : Niveau mesurable du rendement ou du succès qu’une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

Crédit (*appropriation*) : Autorisation donnée par le Parlement d’effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (*budgetary expenditures*) : Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital; les paiements de transfert à d’autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et les paiements à des sociétés d’État.

dépenses législatives (*statutory expenditures*) : Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l’adoption d’une loi autre qu’une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (*non-budgetary expenditures*) : Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d’avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (*planned spending*) : En ce qui a trait aux RPP et aux RMR, les dépenses prévues s’entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1^{er} février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s’ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu’il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son RPP et son RMR.

dépenses votées (*voted expenditures*) : Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi de crédits. Le libellé du crédit régit les conditions dans lesquelles ces dépenses peuvent être effectuées.

équivalent temps plein (*full-time equivalent*) : Mesure utilisée pour déterminer dans quelle mesure un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. L'équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

indicateur de rendement (*performance indicator*) : Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

plan (*plan*) : Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

priorités (*priorities*) : Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

production de rapports sur le rendement (*performance reporting*) : Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

Programme (*program*) : Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

programme temporisé (*sunset program*) : Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Ce programme est aussi appelé programme à durée temporaire ou programme à élimination graduelle. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

rapport ministériel sur le rendement (*Departmental Performance Report*) : Rapport traitant des réalisations concrètes d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires au regard des

plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le rapport sur les plans et les priorités correspondant. Ce rapport est déposé au Parlement à l'automne.

rapport sur les plans et les priorités (*Report on Plans and Priorities*) : Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires. Ces rapports sont déposés au Parlement chaque printemps.

rendement (*performance*) : Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

résultat (*result*) : Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat stratégique (*strategic outcome*) : Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

résultats du gouvernement du Canada (*Government of Canada outcomes*) : Ensemble de 16 objectifs de haut niveau établis pour l'ensemble du gouvernement et regroupés selon 4 secteurs de dépenses : affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales.

structure de la gestion, des ressources et des résultats (*Management Resource and Results Structure*) : Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes de fin de document

-
- i. *Loi sur les juges*, <http://lois-laws.justice.gc.ca/fra/lois/J-1/index.html>
 - ii. Lettre de mandat de la ministre, <http://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-du-ministre-de-la-justice-et-procureure-generale-du-canada>
 - iii. *Comptes publics du Canada* 2016, <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html>
 - iv. Cadre pangouvernemental, <http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx>
 - v. Rapport sur les dépenses fiscales fédérales, <http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp>